

LOCATAIRE (S)

Nom : LE FOYER DU TOIT FAMILIAL
Prénom : 19, rue Jean Richard Bloch
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Objet : résiliation de bail

Logement

Garage

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, conformément au contrat de location qui nous lie, je vous donne congé de mon logement :

Adresse :

Et de mon garage n°

J'ai bien noté que je reste tenu par un délai de préavis * et que, même si mon état des lieux et la remise des clés sont établis avec Le Foyer du toit familial avant la fin du préavis, je resterai redevable du loyer et des charges sauf si un locataire emménage avant cette échéance.

Fait à , le

Signature de tous les titulaires du bail.

* Le préavis légal est de 3 mois mais votre contrat de location prévoit **un préavis de 2 mois**. Si vous souhaitez bénéficier d'un préavis d'une durée inférieure au **préavis contractuel**, **vous devez impérativement fournir un justificatif en même temps que ce courrier**. Le justificatif fourni doit concerner le titulaire ou le co-titulaire du contrat de location.

Article 15 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi « ALUR » 2014-366 du 24 mars 2014 et par la loi « Macron » 2015-990 du 6 aout 2015.

Le préavis est réduit à 1 mois dans les cas suivants :

- Locataires dont l'état de santé justifie un changement de domicile
- Obtention d'un premier emploi, mutation professionnelle, perte d'emploi, nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Locataire d'un logement non conventionné (PLI) qui s'est vu attribuer un logement conventionné HLM
- Mutation interne au sein de notre patrimoine

Si vous quittez un logement conventionné HLM pour un logement conventionné dans un autre organisme HLM, le préavis est de 2 mois.